Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260929-131_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 septembre 2026

Service référent : Urbanisme

Objet : Cession foncière – AM 998p – Zone d'activité de Quiberon

L'An deux mil vingt-six, le 28 septembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 22 septembre 2026, s'est réuni à la Maison des Association en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LE ROUX, Maire.

Présents : M. Patrick LE ROUX, Maire, M. Gildas QUENDO, Mme Christine POUILLET, M. Serge BROSOLO, Mme Annick DELAUNAY, M. Jean-Michel BELZ, Mme Corinne GONTARD, M. Hugues VANNIER, Adjoint au Maire, Mme Pascale SALINAS, M. Nicolas LECOMTE, Mme BARGAIN Marie-Céline, M. Gérard MAISNIER, M. Alexis LIGEOUR, Conseillers délégués, Mme Nicole KIRSCHGESSNER, Mme Eugénie CORITON, M. Alain MOREAU, Mme Viviane AUDIC, Mme Martine LE BERRE, Mme Anne CLARISSE TURI, Mme Marie-Hélène BERTRAND, Mme LEMOULINIER Sophie, Mme Sophie LAPLANCHE Conseillers municipaux.

Absents : M. Pierre-Yves ROSTREN

Représentés : Mme Alizée POUILLET représentée par M. Gildas QUENDO ; M Jean-Pierre BOUTAUD représenté par M. Alexis LIGEOUR ; Mme Arlette ROSSIGNOL représentée par M. Gérard MAISNIER ; M. Alain BENSOUSSAN représenté par Mme Anne CLARISSE TURI

Secrétaire de séance : M. Nicolas LECOMTE

Conseillers en exercice : 27
Présents : 22
Votants : 26

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260929-131_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Séance du conseil municipal du 28 septembre 2026

Délibération N°131/2026

Service référent : Urbanisme

Objet : Cession foncière – AM 998p – Zone d'activité de Quiberon

Rapporteur : Madame Annick DELAUNAY, adjointe au Maire, chargée de l'Urbanisme et des Jumelages.

Exposé :

En février 2026, M. Denoël a pris contact avec la Commune en sollicitant l'acquisition d'une portion de la parcelle communale cadastrée AM n° 998, dans le but de permettre l'extension de son activité, sa parcelle bâtie cadastrée AM n°1002 où il exerce son activité jouxtant la parcelle communale.

Compte tenu des besoins liés au développement de cette activité artisanale, la cession d'une emprise de cette parcelle a été étudiée. Le funérarium est implanté sur ce foncier, des précautions seront donc à prendre vis-à-vis du caractère sensible de cet équipement. Cette cession sera assortie de plusieurs clauses destinées à garantir la préservation de son environnement et de ses abords, notamment en matière de clôture, de végétalisation et de terrassement, à la charge de l'acquéreur.

Il est, en conséquence, proposé au Conseil municipal d'approuver la cession à M. Denoël de cette emprise de 87 m², au prix de 4 698 € (quatre mille six cent quatre-vingt-dix-huit euros), conformément à l'avis du service des Domaines, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à la réalisation de cette opération. Les frais liés à cette cession, notamment les frais de notaire, de géomètre, de clôtures et d'aménagement seront intégralement supportés par l'acquéreur.

Avis des commissions municipales : Lors de sa séance en date du 09/02/2026, la Commission municipale Urbanisme a émis un avis favorable.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260929-131_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Adoption :

VU les articles L. 2122-21 et suivants du code général des collectivités territoriales,
VU l'avis de France Domaine en date du 27 mars 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**

AUTORISE Monsieur le Maire, ou toute personne habilitée à qui il aura donné procuration, notamment Monsieur Gildas QUENDO, 1er Adjoint, à signer l'acte à intervenir pour procéder à la cession de la portion de terrain issue de la parcelle AM 998, DENOEL, à l'arrière du funérarium, pour environ 87 m^2, à préciser par géomètre, au profit de M. DENOEL, gérant de l'entreprise EURL3D, au prix de 54€/m^2 soit 4 698€.

DIT que l'acte sera rédigé par l'étude de Maitre ANGE, Notaire à Quiberon (56);

DIT que la présente délibération sera transmise pour exécution au Pôle Aménagement Urbanisme et Déplacements ;

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de légalité.

A Quiberon, le 29 septembre

Le Maire

MAIRIE DE QUIBERON (MORBIHAN)

Patrick LE ROUX

R. A. A. : 2026-
Classification actes : URBANISME – 2.1 Document d'urbanisme

Publié le 30 septembre 2026

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260929-131_2026-DE